

# Bulletin municipal

---



*La loi règlemente les modalités de communication en période pré-électorale de telle sorte qu'en ce début d'année, ce bulletin municipal sera épuré et ne sera pas représentatif des travaux réalisés ou en cours.*

Chers administrés,

Notre village a été frappé par les intempéries de décembre 2019 occasionnant des dégâts sur les lignes téléphoniques et électriques, sur la voirie ainsi que sur certaines habitations ou bâtiments communaux.

Face à ces difficultés, nous avons mis tout en œuvre pour palier au plus vite aux difficultés engendrées, aidés par les services de la communauté de communes et les employés communaux.

Dans ces moments, la solidarité prend tout son sens et je veux remercier celles et ceux qui se reconnaîtront pour leur dévouement, leur engagement au service de tous.

C'est souvent dans la discrétion que les actions se réalisent à l'ombre de la pudeur de ceux qui les mènent.

Avec mes sentiments les plus dévoués.

**Nadia GRAMMONTIN**  
**Maire**

## AU PROGRAMME DE CE BULLETIN

<b>Fête communale :</b> .....	p.3
<b>SIVU scolaire Biron/Castetner/Sarpourenx :</b> .....	P.4
<b>L'association AMASSADE</b> .....	p.5 et 6
<b>Les élections municipales</b> .....	p.6
<b>Les informations utiles</b> .....	p.7 à p10

## FÊTE COMMUNALE

Les fêtes du village se sont déroulées le dimanche 15 septembre.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, tout le monde s'est retrouvé autour du vin d'honneur offert par la municipalité. De nombreuses animations étaient prévues pour finir d'égayer cette belle journée.

Organisées par le comité des fêtes, elles ont rencontré un franc succès.

Près de 120 convives étaient réunis autour du repas préparé par cette dynamique équipe.

Bravo à tous



## SIVU SCOLAIRE BIRON/CASTETNER/SARPOURENX

Le 21 juin 2019, le jour de Fête de la musique fût aussi la fête de l'école. Enfants et enseignants ont offert une fête de l'école toute en chant.

Les élèves de CE2, CM1, CM2 ont notamment repris une partie des chansons qu'ils avaient interprétées sur la scène du Zénith de PAU lors du Concert Jazz in School quelques jours auparavant.

A l'issue du spectacle, Emilie POUEYS Présidente de l'Association des Parents d'Elèves « Les Fauvettes », remercia les parents pour leur présence et émit l'espoir de compter sur leur implication à la rentrée prochaine pour œuvrer à récolter des fonds qui permettront de mener à bien les projets pédagogiques des enseignants.

C'est ensuite le Président du SIVU Scolaire, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, qui prit la parole pour remercier le directeur, M. VELASCO pour ses 16 années au sein de notre école en qualité d'enseignant et directeur en lui souhaitant « bon vent » pour son nouveau départ vers les îles où il poursuivra sa carrière.

### ➤ Synthèse de la rentrée scolaire 2019/2020 :

<u>Maternelle</u>	
Très petite section	4 (janvier 2020)
Petite section	9
Moyenne section	4
Grande section	11
<u>Cycle 2</u>	
Cours préparatoire (CP)	12
Cours élémentaire 1 (CE1)	7
Cours élémentaire 2 (CE2)	4
<u>Cycle 3</u>	
Cours élémentaire 2	7
Cours moyen 1 (CM1)	10
Cours moyen 2 (CM2)	7
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>75 élèves</u></b>

## AMASSADE : Aînés ruraux de Maslacq et Castetner

L'assemblée générale de l'Amassade s'est tenue samedi 7 décembre 2019, à la salle socio-culturelle de Maslacq. Il s'agissait d'un moment particulier de la vie de l'association car le président René DASSAIN (en activité depuis 2006) avait annoncé sa décision de se retirer de cette fonction.

M. René DASSAIN a dressé le bilan moral des activités de l'année écoulée et a surtout rendu hommage aux membres de l'association disparus cette année : M. Joseph AREES, Mme Michèle PAILLÉ, Mme Marie-Hélène CAUHAPÉ, M. Louis LARTIGAU et M. Jean-Claude VIGNASSE.

L'association souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres ; M. Robert LANGLA, Mme et M. LETEMPLIER Jocelyne et Michel.

Monsieur le Maire de Maslacq ayant eu un empêchement, il était représenté par M. Michel GRIGT qui a remis la médaille du village à M. René DASSAIN en remerciement de ses années d'implication dans la vie associative du village.

Les membres du conseil d'administration se sont ensuite isolés, le temps de procéder à l'élection du nouveau bureau dont la présidence a été confiée à l'unanimité à Gérald LACOURREGE.

A l'issue de l'assemblée, les adhérents se sont retrouvés au restaurant « La Bulle d'Argagnon » dans une ambiance chaleureuse, avec distribution du calendrier de l'année 2020 et un bloc - notes personnalisé.

### Le Compte rendu des activités de 2019 :

Au mois de juin, 43 participants étaient présents avec les aînés de LAA-MONDRANS pour un voyage d'une journée en Soule et en Navarre. Au village D'OXOGARIA en Espagne, la visite de l'église, ses ruelles et son musée en terminant par un repas à la cidrerie du village.

Au mois d'octobre, les aînés avec les amis de LAA-MONDRANS ont effectué un voyage dans le Gers. Au programme, visite de la Palmeraie du SARTHOU et une visite au musée des paysans gascons à TOUJOUSE.

### Calendrier des manifestations prévues au 1<sup>er</sup> semestre 2020 :

Tous les repas et goûts ont lieu à la salle socio-culturelle de MASLACQ.

- Le mardi 25 février : « beignets de carnaval », à partir de 15h00. Inscription au plus tard le lundi 17 février.
- Le mercredi 25 mars : « repas du chevreuil », à partir de 12h30. Inscription au plus tard le lundi 17 mars. Prix du repas : 15 €.
- Le mardi 14 avril : « omelette pascale », à partir de 12h00. Inscription au plus tard le lundi 6 avril.
- Un voyage d'une journée vous sera proposé en partenariat avec les aînés « Lous de Làa » de LAA-MONDRANS.

Pour vous inscrire, veuillez contacter :

- Simone GUICHEBAROU au 05.59.67.60.71
- Gérald LACOURREGE au 05.59.67.62.96
- Marlène MAST au 06.74.37.87.60

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020



Les élections municipales se dérouleront **le dimanche 15 mars et le dimanche 22 mars 2020** en vue du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires.

Les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'au **7 février 2020.**

**Le bureau de vote sera ouvert à partir de 8h00 à la mairie.**

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours.

### ➤ Le vote par procuration

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur qui ne pourra pas voter personnellement le jour de l'élection (le mandant) de confier son vote à un électeur de son choix qui votera à sa place (le mandataire).

A noter que le mandataire doit être inscrit dans la même commune que son mandant.

**Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations.**

Les autorités habilitées à établir des procurations sont :

- Le juge du tribunal d'instance
- La gendarmerie

Les formulaires de procuration existent sous deux formes :

- Le formulaire cartonné habituel disponible dans les gendarmeries (Cerfa n°12668\*01)
- Le formulaire Cerfa n°14952\*01 est accessible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

La durée de validité de la procuration :

- Elle est de 1 an maximum, cependant, celle-ci peut être établie pour une élection donnée, soit pour l'un des deux tours, soit pour les deux tours de scrutin.

## LES INFORMATIONS UTILES

### ➤ COUPURE LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Suite à des intempéries, ou pour toute autre raison, si votre réseau téléphonique (fixe + internet) est coupé, il convient de prendre contact directement avec votre opérateur. De son côté, la Mairie met tout en œuvre pour solliciter le rétablissement dans les meilleurs délais mais sa démarche vient en complément d'une démarche individuelle.

### ➤ COUPURE ÉLECTRIQUE

Pour toute coupure électrique, le numéro d'ENEDIS : 09 723 750 64

### ➤ RACCORDEMENT ENEDIS : (ANCIENNEMENT ERDF)

Raccordements et services clients : 0 969 321 869

### ➤ SAUR DÉPANNAGE : 24H/24 AU 05 81 91 35 00

Accueil : Avenue Charles Moureu-64150 MOURENX les lundi/Vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h  
Courrier : TSA 20005 64239 LESCAR CEDEX.

### ➤ LES NUISANCES SONORES

Le printemps avec les beaux jours arrive ; afin de respecter le bien-être de chaque habitant de la commune, le règlement départemental sur les nuisances sonores indique les horaires pour effectuer vos travaux :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### ➤ LA COLLECTE DES DÉCHETS

**Ramassage container JAUNE tous les 15 jours, les Mardis SEMAINES IMPAIRES**

**Ramassage ordures ménagères tous les Vendredis**

## ➤ DECHETTERIES

Les horaires de :

- **Maslacq**

RD 275 - 27 route de Loubieng

Tél : 05 59 67 31 89

Mardi : 9h-12h

Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été) \*

Vendredi : 13h30-17h30 (18h30 l'été) \*

- **Orthez**

525 route de Bonnut

Tél : 05 59 67 97 14

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été) \*

## ➤ SITE OFFICE DE TOURISME/MANIFESTATIONS 2020

Vous pouvez télécharger l'agenda des fêtes et animations en Cœur de Béarn sur le site internet : [www.coeurdebearn.com](http://www.coeurdebearn.com). Fêtes de villages, rendez-vous sportifs, animations culturelles, concerts, expositions...Il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! Des moments de convivialité à vivre ensemble et à partager.

## ➤ SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Jours et Horaires d'ouverture : **Le lundi de 10h à 18h et le jeudi de 10h30 à 18h30.**

En cas de fermeture du secrétariat en raison de congés ou maladie, et en cas d'urgence, les élus restent joignables :

- Nadia GRAMMONTIN : 06.08.86.98.83
- Maité CHASSERIAUD : 06.20.95.70.76
- Nathalie MICHAUX : 06.17.99.38.39



Nous souhaitons la bienvenue à Stéphane TRIPOTEAUD, nouveau secrétaire de mairie, qui a pris ses fonctions au cours de l'été 2019.

➤ LES NUMEROS À CONNAITRE

**LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE**  
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

**112**  
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN  
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**15 SAMU**  
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT  
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

**17 POLICE SECOURS**  
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

**18 SAPEURS-POMPIERS**  
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

**114**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

twitter : @gouvernementFR | gouvernement.fr.tumblr.com

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



### 8 RÉFLEXES À ADOPTER

- 1 Vous voulez faire des économies d'énergie ?**  
Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE.
- 2 Les services publics ne démarchent jamais !**  
Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.
- 3 Démarché ? Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même.** Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- 4 Ne vous précipitez pas :** Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.
- 5 Méfiez-vous des offres trop alléchantes !**  
Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.
- 6 Si vous avez contracté un crédit,** ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.
- 7 Un litige ?** Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.
- 8 Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?**  
Contactez la DGCCRF.



Renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou sur [www.FAIRE.fr](http://www.FAIRE.fr)